

**Commune de MARCELLUS****Séance du Conseil Municipal du 5 Avril 2013**

Convocation du 29 Mars 2013

**Présents** : DERC Jean-Claude, DIO Bernard, REYNAUD Bernard, DAGUERRE Françoise, TRESSOS Francis, CUCCHI Max, GUYARD Françoise, PONS Denis, CAUBET Yannick, LOUBET Nathalie, MIRAMBET Sébastien arrivé à 21h.

**Absents et excusés** : GAJAC Sandrine, BERTOLO Christiane, COMMENY Alain (pouvoir à DERC Jean-Claude).

**Secrétaire de séance** : LOUBET Nathalie.

**C.R. du 8 mars 2013** : Un membre présent demande que les noms cités dans le dossier des rythmes scolaires sont enlevés conformément à ce qui avait été décidé ultérieurement. Approuvé à l'unanimité.

**I- Dossier n° 1 : Délibération n° 10 : abandon de terrain Derc Marlène – Balhoul Tarik.**

M. Le Maire informe le conseil municipal que suite au permis de construire accordé sur les parcelles sises « au Bourg » (en face de l'école), il convient d'effectuer un alignement. De ce fait Derc Marlène et Balhoul Tarik, propriétaires des parcelles AH n°383 et 393 doivent en faire abandon au profit de la commune pour une superficie totale de 83 m<sup>2</sup>.

M. le Maire quitte la salle. Bernard Dio en prend la présidence. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cet abandon de terrain au profit de la commune.

**II - Dossier n° 2 : Délibération n° 11 : abandon de terrain Derc Daniel.**

M. Le Maire informe le conseil municipal que suite à la division des parcelles sises « au Bourg » (en face de l'école), il convient d'effectuer un alignement. De ce fait Derc Daniel, propriétaire des parcelles AH n°385, 387 et 392, doit en faire abandon au profit de la commune pour une superficie totale de 204 m<sup>2</sup>.

M. le Maire quitte la salle. Bernard Dio en prend la présidence. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cet abandon de terrain au profit de la commune.

**III - Dossier n° 3 : Délibération n° 12 : rectificative répartition des sièges au conseil communautaire de VGA.**

M. le Maire présente un courrier rectificatif concernant la répartition des sièges au conseil communautaire de VGA. En effet suite à une erreur de frappe, il faut lire pour la commune de Beupuy l'attribution de 2 délégués titulaires et 0 suppléant. Le conseil municipal accepte cette rectification.

**IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 13 : Location d'une salle à titre exceptionnelle à la commune de Gaujac.**

M. le Maire fait part au conseil réuni de la demande de la commune de Gaujac de louer exceptionnellement la salle associative pour le dimanche 14 avril 2013 au tarif de 90 €. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte. Un membre du conseil demande qu'il y ait un retour.

**V - Dossier n° 5 : Délibération n° 14 : Demande de subvention auprès du Sénat pour tribunes au stade (annule et remplace la précédente).**

Suite au devis de l'entreprise retenue pour les travaux de maçonnerie, et en raison de non attribution de la DETR, il convient de redemander une subvention auprès du Sénat. Le conseil municipal accepte de demander la subvention.

**VI- Dossier n° 6 : Délibération n° 15 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du canton de Meilhan.**

La communauté de communes de VGA doit prendre la compétence transports scolaires. Une dérogation a été faite pour 2012 et une nouvelle dérogation a été prise pour 2013. A partir de 2014 VGA s'occupera des transports scolaires.

M. le Maire présente la CA du Syndicat : Dépenses : 18 422,08, Recettes : 9 719,29, solde avec excédent 2011 : 87 210,04.

Suite aux conseils de la Sous-Préfecture et de M. le percepteur, il convient de modifier les statuts du Syndicat afin de pouvoir créer une section d'investissement pour l'acquisition d'abri bus pour les communes adhérentes à ce syndicat afin d'utiliser cet excédent.

Mme Guyard dit que depuis longtemps il est dit que les arrêts de bus vont disparaître. M. le Maire lui répond qu'il est prévu de conserver les circuits tels qu'ils sont aujourd'hui.

Mme Guyard demande si les autres syndicats font la même démarche. M. le Maire lui répond qu'il n'y a pas d'autres syndicats sur le territoire de VGA. Seuls sont retenus les organismes secondaires dont les circuits sont en intégralité sur le territoire. Les AO2 dont les circuits sont à cheval sur le territoire de VGA ou une autre intercommunalité sont pris en charge par le Conseil Général.

Mme Guyard demande qu'elle est la plus grosse dépense du Syndicat. M. le Maire lui répond qu'il s'agit des indemnités des élus.

Elle demande également si après l'entretien des abris bus incombera à VGA. M. le Maire lui répond que non. L'entretien sera effectué par la commune elle-même.

Le conseil municipal accepte la modification des statuts telle que présentée.

**VII - Dossier n° 7 : Demande de subvention des Côtes du Marmandais pour Festi Vino.**

M. le Maire présente une demande de subvention des côtes du Marmandais pour la prochaine manifestation Festi Vino des 27 et 28 juillet 2013. Le conseil municipal accepte de donner 200 €. Un membre s'abstient.

**VIII - Dossier n° 8 : Délibération n° 16 : vote du budget primitif 2013.**

M. le Maire présente le budget. Dépenses de fonctionnement : 710 933 Recettes : 817 194, Investissement : dépenses/Recettes : 345 757 (y compris restes à réaliser).

Le conseil municipal vote le budget proposé.

**IX - Dossier n° 9 : Délibération n° 17 : vote des taxes locales.**

M. le Maire propose de ne pas changer les taux soit : TH : 8,87, TFB : 18,59, TFNB : 77,58.

Le conseil municipal vote les taxes ci-dessus pour 2013.

**- Questions diverses.**

M. Tressos prend la parole. Concernant la réunion sur l'assainissement individuel, l'agence de l'eau versera une subvention de 3500 € maximum pour les travaux de mise aux normes sur les habitations retenues par l'agence de l'eau et le spanc.

Il fait le compte rendu sur SIPI :

C.A. 2012 : Fonctionnement : D 27 857, R : 88 309

Compte-rendu du SIVU Chenil de Caubeyres :

C.A. 2012 : Fonctionnement : Dépenses : 357 061, recettes : 415 727

Denis Pons prend la parole et fait le compte rendu du Syndicat d'irrigation :

C.A. 2012 : Fonctionnement : Dépenses : 429 781,65, Recettes : 595 440,02

BP 2013 : 615 758. dont les dépenses principales sont : 130 300 pour le fermier Véolia et 280 600 pour l'entretien.

Bernard Dio prend la parole.

Il informe le conseil que les rondins sur la place pourrissent. Il a fait faire un devis auprès de Bois Dexter pour 976,60 € H.T. + 50,33 € H.T. de traitement du bois. Le conseil municipal propose de demander des devis supplémentaires et de faire les travaux.

Concernant le labo, les administrés demandent un piano. Devis de MTS : 899 € T.T.C. Après réflexion, 7 élus sont pour l'achat de ce piano.

La séance est levée à 24h10.

<b>N° délibération</b>	<b>OBJET</b>	<b>N° page</b>
10	Abandon de terrain Derc Marlène/ Balhoul Tarik	10
11	Abandon de terrain Derc Daniel	10
12	Répartition des sièges du conseil communautaire rectificatif	10
13	Location exceptionnelle à Gaujac	10
14	Demande de subvention au Sénat pour tribunes (annule et remplace la précédente)	11
15	Modification des statuts du SITS	11
16	Vote du Budget primitif 2013	11
17	Vote des trois taxes locales 2013	11